

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise BOLUDA LE HAVRE

Néant

CERTIFIÉS CONFORMES EN

DocuSigned by:
DATE DU 16JUILLET 2024
France

Exercice N

Exercice N-1

		Exportations et raisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF	
		services	FG	60 061	FH	30 490 748	FI	30 550 810 29 933 240
	Chiffres d'affaires nets	FJ	60 061	FK	30 490 748	FL	30 550 810 29 933 240	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	113 804 103 823	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	1 792 251 1 053 177	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 869 14 251 495	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 462 733 45 341 735	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stock (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	2 912 048 3 027 332	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	106 728 (233 381)	
	Autres achats et charges externes (3)					FW	12 944 734 11 439 290	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	370 933 440 057	
	Salaires et traitements					FY	13 280 337 11 983 463	
	Charges sociales (10)					FZ	3 482 405 3 278 733	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	53 870 49 321
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce		HS			
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 958 347 1 327 309	
Autres charges (12)					GE	77 14 091 355		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	35 109 479 45 403 478		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 646 747) (61 743)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	582 807 11 516	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	582 807 11 516		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 815 14 153	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	32 815 14 153		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	549 992 (2 636)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 096 754) (64 379)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise BOLUDA LE HAVRE		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	48	31 925
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	4 500	1 013
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		43 803
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 548	76 741
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	359	8 896
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		3 413
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	359	12 309
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 188	64 431
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	(600)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 050 088	45 429 992
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	35 142 054	45 429 940
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 091 966)	52
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	582 807	11 407
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	1 000	1 040
	6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	155 942	517 343
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	A9		
	dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PROVISION LITIGES SALARIES		4 500		
ECART DE REGLEMENT	23	48		
AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES	336			
TOTAL GENERAL	359	4 548		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DS

CERTIFIÉS CONFORMES EN
DATE DU 16 JUILLET 2024

Laurent Menager

BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

227D164036E5466...

Désignation de l'entreprise: BOLUDA LE HAVRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois: 12

Adresse de l'entreprise: ROUTE DU MOLE CENTRAL 76600 LE HAVRE Durée de l'exercice précédent: 12

si déposé néant, cochez la case:

				Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC							
		CX		CQ							
		AF	46 475	AG	46 475						
		AH	15 245	AI		15 245	15 245				
		AJ		AK							
		AL		AM							
		AN		AO							
		AP	57 257	AQ	17 514	39 743	24 511				
		AR	383 506	AS	301 850	81 656	63 592				
		AT	54 923	AU	51 699	3 224	4 452				
		AV		AW			3 325				
		AX		AY							
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT					
				CU	2 000	CV		2 000	2 000		
BB				BC							
BD				BE							
BF				BG							
BH	1 967			BI		1 967	1 461 344				
BJ	561 373			BK	417 538	143 834	1 574 469				
BL	512 404			BM		512 404	619 132				
TOTAL (II)											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			BN		BO					
		BP		BQ							
		BR		BS							
		BT		BU							
		BV	507 148	BW		507 148	6 033				
		BX	4 570 698	BY	14 767	4 555 932	3 525 201				
		BZ	15 685 737	CA		15 685 737	22 788 684				
		CB		CC							
		CD		CE							
		CF	33 786	CG		33 786	1 440				
DIVERS	CRÉANCES	CH	186 483	CI		186 483	186 360				
		TOTAL (III)		CJ	14 767	21 481 489	27 126 849				
		CW									
		CM									
		CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	22 057 628	IA	432 305	21 625 323	28 701 318				
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 967	Part à plus d'un an :	CR				
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE

Néant

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 38 112)		DA	38 112	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	3 811	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés EJ)		DG	8 884 704	8 884 704	
	Report à nouveau		DH	(13 415 322)	(13 415 374)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(2 091 966)	52	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées		DK			
	TOTAL (I)		DL	(6 580 660)	(4 488 694)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	336 625	336 625	
	Provisions pour charges		DQ	5 969 347	5 647 309	
	TOTAL (III)		DR	6 305 972	5 983 934	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	159		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	8 166 363	1 210 702	
	Dettes fiscales et sociales		DY	5 664 574	5 361 503	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	8 068 916	20 633 874	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	21 900 012	27 206 079		
Écarts de conversion passif (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	21 625 323	28 701 318		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	21 900 012	27 206 079	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	159			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

BOLUDA LE HAVRE
 Société par actions simplifiée unipersonnelle
 au capital de 38.112,25 euros
 Siège social : Route du môle central BP 1351
 76065 Le Havre
 368 500 708 RCS LE HAVRE
 (« LA SOCIETE »)

RAPPORT DE GESTION

établi par le Président et présenté à l'Associé Unique

Monsieur,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons convoqué afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux et statutaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Faits significatifs survenus au cours de l'exercice écoulé :

2023 voit l'arrivée d'un nouveau trafic LNG sur le port du Havre, ce trafic a du mal à démarrer, hiver doux, Terminal LNG non conforme.

Belle progression sur le trafic container et le pétrole brute.

Le trafic RORO, quant à lui contrairement à la prévision, ne décolle pas sur le Havre.
 (Manque d'infrastructure de stockage)

Le trafic cumulé au 31 décembre 2023 s'est établi à 5818 navires servis correspondant à 10342 remorques versus 9626 remorques en 2022 soit une progression de 7% et un chiffre d'affaires net de 28 052 345 euro (27 596 287 euros en 2022), soit une augmentation du CA net de 1,7 %.

Répartition du Chiffre d'affaires en fonction du trafic :

TRAFIC	CA NET 2023	%
CONTENEUR	13 958 812	48%
CROISIERE	230 635	1%
DIVERS	660 975	2%
FERRY/PASSAGER	158 146	1%
GAZ	333 745	1%
PETROLE BRUT	8 541 711	29%
PETROLE RAFFINE	3 389 399	12%
RO RO	1 750 057	6%

Répartition du nombre de remorque et évolution en fonction du trafic :

TRAFIC	Nombre de remorque fournies en 2022	Nombre de remorque fournies en 2023	Variation %
AVITAILLEMENT	4	10	150%
CARGO	48	31	-35%
CONTENEUR	5 314	5 942	12%
CROISIERE	32	57	78%
DIVERS	389	269	-31%
FERRY/PASSAGER	26	47	81%
GAZ	17	49	188%
NAVIRE GUERRE	4	20	400%
PETROLE BRUT	1 736	1 950	12%
PETROLE RAFFINE	1 286	1 184	-8%
RO RO	757	774	2%
SERVICE EXCEPTI	2	4	100%
SERVICE HRE	11	5	-55%
Total général	9 626	10 342	7%

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

Les perspectives de trafic pour 2024 sont les suivantes :

- . Stabilité pour le trafic pétrole.
- . Augmentation de l'importation de produit raffinés
- . Au conteneur, stabilité chez CMA CGM et début de la montée en puissance chez MSC avec la mise en service du nouveau terminal à P2000 et l'arrivée des nouveaux portiques en 2024 (pour triplement du trafic à horizon 5 ans)
- . RORO : Trafic stable

- Activités en matière de recherche et développement

Il est précisé en application de l'article [L 232-1 du Code de commerce](#), que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Les comptes présentés au 31 décembre 2023 ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes comptables que l'année précédente.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif :

	EXERCICE 2023 En Euros	EXERCICE 2022 En Euros
Chiffre d'affaires	30.550.810	29.933.240
<u>Résultat d'exploitation</u>	(2.646.747)	(61.743)
Produits d'exploitation	32.462.733	45.341.735
Charges d'exploitation	35.109.479	45.403.478
<u>Résultat financier</u>	549.992	(2.636)
Produits financiers	582.807	11.517
Charges financières	32.815	14.153
Résultat exceptionnel	4.188	64.431
Participation	0	0
Impôt Société	600	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	(2.091.966)	52

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte net comptable de (2 091 966,08) € et de donner quitus entier et sans réserve à vos Directeur Général et Président.

Nous vous proposons d'affecter le résultat, conformément à la loi et aux statuts, au compte de « Report à Nouveau » qui, après cette affectation, se trouvera porté à un solde débiteur de 15 507 288,13 €.

Il convient de noter qu'après cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à (6 580 660,33 €) pour un capital social de 38 112,25 €.

Les capitaux propres de la Société demeurent toujours inférieurs à la moitié du capital social depuis le 30 juin 2023 (et non depuis le 14 juin 2019 comme indiqué lors de la réunion des décisions de l'Associé Unique 30 juin 2023).

Le groupe Boluda confirme son intention de soutenir sa filiale pendant au moins 12 mois à compter de la date d'établissement de ces comptes.

Il convient de noter que la réserve légale est intégralement constituée, à hauteur du 1/10^{ème} du montant du capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 1 239,64 €.

- Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D 441-6 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article 15 alinéa 2 des statuts, la Société ne comprenant qu'un seul associé, le commissaire aux comptes n'a pas à présenter de rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société, le président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à dix pour cent.

Elles doivent être simplement mentionnées au registre des décisions sociales.

Au regard du courrier reçu sur les conventions réglementées, il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L 227-10 du code du commerce au cours de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2023.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats du Président, du Directeur Général et des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, nous prenons note qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

POUVOIRS

Il est demandé à l'Associé Unique de donner tous pouvoirs au Président aux fins de réaliser toutes formalités et publications.

*
**

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications et vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter par votre vote le texte des décisions relatives aux comptes et à la gestion de l'année 2023.

Fait au Havre, le 24 mai 2024

Le Président
BOLUDA FRANCE
M. Vicente BOLUDA FOS

DocuSigned by:

Laurent Ménager

227D161935E5456...

p/o M. Laurent Ménager

BOLUDA LE HAVRE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 38.112,25 euros
Siège social : Route du môle central BP 1351
76065 Le Havre
368 500 708 RCS LE HAVRE
(« LA SOCIETE »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 6 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE SIX JUIN A 13h,

La société Boluda France, Société par Actions Simplifiée, au capital de 11 000 000 euros, dont le siège social est située 3 quai de la Joliette, 13002 Marseille et immatriculée sous le numéro 843 386 459 RCS Marseille (l'« Associé Unique »), représentée par son Président Monsieur Vicente Boluda Fos, dûment habilité à cet effet,

détenant la totalité des actions de la société Boluda le Havre, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 38 112,25 euros, dont le siège est situé Route du môle central BP 1351, 76065 Le Havre et immatriculée sous le numéro 368 500 708 RCS Le Havre,

s'est présentée au siège de la société Boluda France, à Marseille (2^{ème}) 3 quai de la Joliette,

Etant précisé que :

- La société PRICE WATERHOUSECOOPERS, commissaire aux comptes de la Société a été dûment informée que l'Associé Unique était appelé à prendre les décisions suivantes,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- la copie des lettres d'information adressées au commissaire aux comptes,
- les statuts de la société,
- le texte des décisions soumises à son approbation,

Et étant rappelé que l'Associé Unique est appelé à prendre les décisions ordinaires portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux Président et Directeur Général de leur gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Administration de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités

A pris les décisions ordinaires suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2023 faisant apparaître une perte net comptable de (2 091 966,08) € tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Président et Directeur Général quitus entier et sans réserve de leur gestion.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit, une perte net comptable de (2 091 966,08) € au compte de « Report à Nouveau » qui, après cette affectation, se trouvera porté à un solde débiteur de 15 507 288,13 €.

Les capitaux propres de la société demeurent inférieurs à la moitié du capital social depuis le 30 juin 2023 (et non depuis le 14 juin 2019 comme indiqué lors de la réunion des décisions de l'Associé Unique du 30 juin 2023).

L'associé confirme son intention de soutenir sa filiale pendant au moins 12 mois à compter de la date d'établissement de ces comptes.

L'Associé Unique prend acte que la réserve légale est intégralement constituée à concurrence de 1/10^{ème} du capital social.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., l'Associé Unique prend acte du fait qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant 1 239,64 €.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de l'absence de convention réglementée visée à l'article L 227-10 du code du commerce, au cours de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Copie certifiée conforme le 6 juin 2024

DocuSigned by:

Laurent Menager

Laurent Menager 227D161935E5456...

Directeur Général

BOLUDA LE HAVRE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Associé unique
BOLUDA LE HAVRE
Route du Mole Central
76600 Le Havre

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boluda le Havre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 12 « Capitaux propres » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A blue ink signature consisting of several overlapping, sweeping strokes.

Thierry Charron



BOLUDA LE HAVRE

ROUTE DU MOLE CENTRAL
76600 LE HAVRE

Siret : 36850070800020

RAPPORT ANNUEL 2023

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)	5
COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)	6
Préambule sur les règles et méthodes comptables.....	7
1. Présentation de BOLUDA LE HAVRE (la société)	7
2. Principes, règles et méthodes comptables	8
2.1 Immobilisations corporelles	8
2.2 Immobilisations incorporelles	9
2.3 Immobilisations financières	9
2.4 Test de dépréciation sur l'actif immobilisé	9
2.5 Stocks et en-cours	10
2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10
2.7 Créances d'exploitation	10
2.8 Risque de non-recouvrement	10
2.9 Autres passifs à long terme	10
2.10 Avantages accordés au personnel	10
2.11 Intégration fiscale	11
3. Immobilisations incorporelles et corporelles	12
4. Immobilisations financières	13
5. Créances d'exploitation	14
6. Dettes (financière, exploitation et autres dettes) :	15
7. Provisions	16
8. Chiffre d'affaires	16
9. Résultat financier	17
10. Résultat exceptionnel	17
11. Impôts sur les bénéfices	18
12. Capitaux propres	19
13. Transferts de charges	20
14. Engagements financiers	20
15. Transactions avec des entreprises liées	20
16. Effectifs moyens	21
17. Identité de la société mère	21

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Note	BRUT	Amortis. et provisions	NET 2023	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE (TOTAL I)					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		46 475	46 475		
Fonds commercial		15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Sous total des immobilisation incorporelles</i>	(3)	61 720	46 475	15 245	15 245
Terrains					
Constructions		57 257	17 514	39 743	24 511
Installations techniques, mat. et outillage industriels		383 506	301 850	81 656	63 592
Autres immobilisations corporelles		54 923	51 699	3 224	4 452
Immobilisations en cours					3 325
Avances et acomptes					
<i>Sous total des immobilisations corporelles</i>	(3)	495 686	371 063	124 623	95 880
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		2 000		2 000	2 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		1 967		1 967	1 461 344
<i>Sous total des immobilisations financières</i>	(4)	3 967		3 967	1 463 344
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)		561 373	417 538	143 834	1 574 469
Matières premières, approvisionnements	(2.5)	512 404		512 404	619 132
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<i>Sous total des stocks</i>		512 404		512 404	619 132
Avances et acomptes versés sur commandes		507 148		507 148	6 033
Clients et comptes rattachés	(5)	4 570 698	14 767	4 555 932	3 525 201
Autres créances	(5)	15 685 737		15 685 737	22 788 684
Capital souscrit et appelé, non versé					
<i>Sous total des créances</i>		20 763 583	14 767	20 748 816	26 319 918
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières dont actions propres :					
Disponibilités	(2.6)	33 786		33 786	1 440
Charges constatées d'avance		186 483		186 483	186 360
<i>Sous total disponibilités et divers</i>		33 786		33 786	1 440
ACTIF CIRCULANT (TOTAL III)		21 496 256	14 767	21 481 489	27 126 849
Frais d'émission d'emprunt à étaler (total IV)					
Primes de remboursement des obligations (total V)					
Ecarts de conversion actif (total VI)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)		22 057 628	432 305	21 625 323	28 701 318

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Note	NET 2023	EXERCICE N-1
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel Dont versé :		38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		8 884 704	8 884 704
Report à nouveau		(13 415 322)	(13 415 374)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(2 091 966)	52
Total situation nette		(6 580 660)	(4 488 694)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)	(12)	(6 580 660)	(4 488 694)
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)			
Provisions pour risques		336 625	336 625
Provisions pour charges		5 969 347	5 647 309
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (TOTAL III)	(7)	6 305 972	5 983 934
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		159	
Emprunts et dettes financières divers			
<i>Sous total dettes financières</i>	(6)	159	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 166 363	1 210 702
Dettes fiscales et sociales		5 664 574	5 361 503
<i>Sous total dettes d'exploitations</i>	(6)	13 830 937	6 572 205
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		8 068 916	20 633 874
<i>Sous total dettes diverses</i>	(6)	8 068 916	20 633 874
COMPTES DE REGULARISATION : Produits constatés d'avance			
DETTES (TOTAL IV)		21 900 012	27 206 079
Ecarts de conversion passif (total V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)		21 625 323	28 701 318

COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	Note	Exercice 2023	Exercice N-1
Vente de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	60 061	30 490 748	(8)	30 550 810	29 933 240
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	60 061	30 490 748		30 550 810	29 933 240
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				113 804	103 823
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			(13)	1 792 251	1 053 177
Autres produits				5 869	14 251 495
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)				32 462 733	45 341 735
Achat de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				2 912 048	3 027 332
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				106 728	(233 381)
Autres achats et charges externes				12 944 734	11 439 290
<i>Sous total des charges externes</i>				15 963 510	14 233 240
Impôts, taxes et assimilés				370 933	440 057
<i>Sous total des impôts, taxes et assimilés</i>				370 933	440 057
Salaires et traitements				13 280 337	11 983 463
Charges sociales				3 482 405	3 278 733
<i>Sous total charges de personnel</i>				16 762 741	15 262 197
Dotations aux amortissements sur immobilisations				53 870	49 321
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges				1 958 347	1 327 309
<i>Sous total dotations d'exploitation</i>				2 012 217	1 376 630
Autres charges d'exploitations				77	14 091 355
<i>Sous total des autres charges d'exploitations</i>				77	14 091 355
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)				35 109 479	45 403 478
RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I + TOTAL II)				(2 646 747)	(61 743)

COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)

RUBRIQUES	Note	Exercice 2023	Exercice N-1
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (total III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (total IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		582 807	11 516
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)		582 807	11 516
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		32 815	14 153
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)		32 815	14 153
RESULTAT FINANCIER (V – VI)	(9)	549 992	(2 636)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			
		(2 096 754)	(64 379)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		48	31 925
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 500	1 013
Reprises sur provisions et transferts de charges			43 803
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		4 548	76 741
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		359	8 896
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			3 413
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		359	12 309
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	(10)	4 188	64 431
Participation des salariés aux résultats (total IX)			
Impôts sur les bénéfices (total X)	(11)	(600)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		33 050 088	45 429 992
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		35 142 054	45 429 940
BENEFICE ou PERTE (Total des produits – total des charges)		(2 091 966)	52

Préambule sur les règles et méthodes comptables

1. Présentation de BOLUDA LE HAVRE (la société)

L'annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2023** dont le total bilan est de **21 625 323 €** et le résultat de l'exercice dégage une perte de **(2 091 966) €**. L'exercice fiscal a une durée de 12 mois recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

1.1 Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

1.2 Evènements significatifs de l'exercice

La société a dénoncé le contrat d'affacturage au 31/12/2023.

1.2.1 Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

1.2.2 Risques environnementaux et climatiques

Dans l'ensemble de ses activités, la Société tient compte des lois sur la protection de l'environnement ("lois environnementales").

La Société a pris les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et minimiser, le cas échéant, l'impact environnemental de ses opérations, dans le respect de la législation environnementale en vigueur.

Au cours des années 2022 et **2023**, la Société n'a réalisé aucuns investissements environnementaux et n'a engagé aucune dépense importante pour la protection et amélioration de l'environnement.

Aucune provision pour risques et charges climatiques ou environnementaux n'a été jugé nécessaire à la clôture de l'exercice **2023**.

1.2.3 Contexte géopolitique

Les fortes tensions géopolitiques nées des conflits entre Israël et le Hamas, de la guerre en Ukraine, des tensions entre la Chine et Taïwan, et des nombreuses attaques de navires dans le Golfe Arabo-Persique, renforcent les incertitudes sur l'économie mondiale.

Ces évènements restent cependant sans effets sur les comptes arrêtés au 31/12/2023.

1.2.4 Réforme des retraites

Prise en compte des modifications apportées par la réforme des retraites portée par la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (Loi 2023-270 du 14 avril 2023).

1.3 Evènements postérieurs de l'exercice

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement post-clôture qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les états financiers proposés.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers annuels de **BOLUDA LE HAVRE** pour l'exercice clos le **31/12/2023** et 2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

De plus, les états financiers ont été élaborés dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels et conformément aux règles de bases suivantes :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Enfin, il a été fait application des dispositions particulières du plan comptable professionnel des Transports Maritimes présenté par le Comité Central des Armateurs de France et approuvé par le Conseil National de la Comptabilité (avis de conformité n°17).

Les principes, règles et méthodes comptables détaillés ci-après ont été appliqués de manière uniforme aux exercices précédents.

2.1 Immobilisations corporelles

Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2005, impose des nouvelles règles concernant les amortissements et les dépréciations d'actifs. La nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

Approche par composant

En application de la position des Armateurs de France qui définit le navire comme unité indivisible, il a été décidé que les navires seraient composés d'un unique composant structure.

Base amortissable

Le règlement ANC n° 2014-03, dans son article 214-3, définit le montant amortissable d'un actif comme étant la valeur brute d'une immobilisation sous déduction de sa valeur résiduelle. Les nouvelles règles érigent en principe permanent de tenir compte de la valeur résiduelle (pour autant qu'elle soit significative et mesurable), ou valeur vénale, à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Pour les immeubles et les autres immobilisations, la valeur résiduelle est considérée comme étant nulle.

Amortissement

Afin de se conformer à la règle fiscale de l'amortissement minimal (linéaire), à hauteur de la différence entre amortissement comptable et amortissement fiscal minimal, l'Administration fiscale autorise l'entreprise à comptabiliser un amortissement dérogatoire.

Selon l'Administration fiscale, la base amortissable reste le coût d'entrée du bien non minoré de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire égal à la différence entre la dotation aux amortissements comptables et la dotation admise fiscalement est constaté. Cet amortissement dérogatoire sera repris en produit lors de la cession du bien.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Logiciels	12 mois	Linéaire
Constructions	30 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 ans	Dégressif
Remorqueurs	8 ans	Linéaire avec dérogatoire
Matériel informatique	4 ans	Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

2.2 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels informatiques à usage interne. Les logiciels acquis ou créés par la Société sont amortis sur une durée de trois ans suivant le mode linéaire.

2.3 Immobilisations financières

La nécessité d'une dépréciation des titres de participation est déterminée par la revue de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dégagés par la filiale et son niveau d'actif net.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

2.4 Test de dépréciation sur l'actif immobilisé

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.7 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces éléments même en l'absence d'intérêts attachés.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur nominale.

2.8 Risque de non-recouvrement

La base de la clientèle de la Société est composée pour l'essentiel par des filiales du groupe Boluda. Aucun de ces clients pris individuellement ne représente une part significative du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, la Société intervient sur une zone géographique diversifiée, ce qui réduit les risques pays.

2.9 Autres passifs à long terme

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

La provision pour grosses réparations est rendue nécessaire par la réglementation maritime relative au maintien des permis de navigation de nos unités ; elle est calculée par référence aux coûts prévus des travaux de grosses réparations imposés dans le futur, en fonction du temps écoulé depuis le dernier arrêt technique par rapport au temps restant à courir jusqu'à la prochaine visite de reclassification, dans le respect des recommandations « constructeur » (heures de marche moteur) et recommandations de notre organisme de certification.

2.10 Avantages accordés au personnel

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (IAS 19)

A leur départ à la retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la Loi et à la convention collective en vigueur. L'estimation de ces engagements est réalisée par un organisme extérieur indépendant ; elle tient compte de paramètres propres à chaque salarié (date d'entrée, ancienneté, ...), et d'hypothèses actuarielles reflétant les meilleures estimations du Groupe en matière de revalorisation prévisionnelle des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ en retraite et de taux de mortalité. Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux, mais sont mentionnées dans les engagements hors bilan.

La réforme des retraites a été portée par la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (Loi 2023-270 du 14 avril 2023). Elle porte notamment sur l'âge de départ à la retraite qui sera progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

L'estimation est réalisée par le cabinet Towers Watson.

Les hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont les suivantes :

<u>Hypothèses actuarielles</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Taux d'actualisation	4,15%
Taux d'inflation	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%
Age de départ à la retraite	
- Marins	55 ans
- Sédentaires	65 ans

MEDAILLES DU TRAVAIL

Dans le cadre des règles sur les passifs, une provision pour médailles du travail correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise est constituée.

INTÉRESSEMENT

L'objectif de l'accord d'intéressement est de faire participer l'ensemble du personnel au développement de l'entreprise. Dans cette perspective, il a été décidé de partager, entre l'entreprise et le personnel, les gains qui pourront être réalisés compte tenu à la fois d'une efficacité accrue des salariés et d'une organisation plus performante de l'entreprise.

Un nouvel accord d'intéressement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de trois exercices.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

2.11 Intégration fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, la société BOLUDA FRANCE qui détient 100 % du capital de **BOLUDA LE HAVRE**, a décidé de se constituer tête de groupe à compter du 1^{er} janvier 2019. Par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 avril 2019, notre Société a donné son accord formel pour l'application du régime de l'intégration fiscale.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au **31/12/2023** pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

RUBRIQUES	BRUT Exercice 2023	Amortissements	Net	Net Exercice N-1
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	46 475	46 475		
Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles				
Av. et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 720	46 475	15 245	15 245
Terrains				
Constructions	57 257	17 514	39 743	24 511
Installations techniques, matériel et outillage industriels	383 506	301 850	81 656	63 592
Autres immobilisations corporelles	54 923	51 699	3 224	4 452
Immobilisations en cours				3 325
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	495 686	371 063	124 623	95 880
TOTAL GENERAL	557 406	417 538	139 868	111 125

La **variation des immobilisations** incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

RUBRIQUES	A l'ouverture de Exercice 2023	Acquisitions, apports	Cessions et mises au rebut	A la clôture de Exercice 2023
Frais d'établissement et de développement				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	61 720			61 720
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 720			61 720
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	38 673	18 584		57 257
Instal. gén., agence. et aménagement des constructions				
Instal. techniques, matériels et outillages industriels	316 151	67 354		383 506
Installations générales, agencements, amén. divers	17 202			17 202
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	39 234		1 513	37 721
Emballages récupérable et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 325		3 325	
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	414 585	85 938	4 838	495 686
TOTAL GENERAL	476 305	85 938	4 838	557 406

La **variation des amortissements** sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

RUBRIQUES	Ouverture Exercice 2023	Dotations	Reprises	Clôture Exercice 2023
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	46 475			46 475
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 475			46 475
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	14 162	3 352		17 514
Instal. gén., agence. et aménagement des constructions				
Instal. techniques, matériels et outillages industriels	252 559	49 291		301 850
Installations générales, agencements, amén. divers	16 374	290		16 664
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	35 610	938	1 513	35 035
Emballages récupérable et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	318 706	53 870	1 513	371 063
TOTAL GENERAL	365 181	53 870	1 513	417 538

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

	2023	2022
Titres Cogerem	2 000	2 000
Dépôts versés	1 967	2 507
Fonds de garantie EUROFACTOR	-	1 458 837
Valeur brute	3 967	1 463 344
Dépréciation des immobilisations financières	-	-
Valeur nette	3 967	1 463 344

Fonds de Garantie :

La Société a signé le 29 décembre 2020 un contrat d'affacturage avec la société Crédit Agricole Leasing & Factoring. Le fonds immobilisé est destiné à maintenir les sommes cédées et indisponibles au financement. Le contrat d'affacturage a été dénoncé au cours de l'exercice.

5. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

ACTIF CIRCULANT	31 décembre 2023	31 décembre N-1
Clients douteux ou litigieux	14 767	14 767
Autres créances clients	4 555 932	3 525 201
Créances représentatives de titres prêtés		
Personnel et comptes rattachés	14 804	22 592
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée	211 758	141 245
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 636	
Divers		
Groupe et associés	15 035 943	22 254 071
Débiteurs divers	416 596	370 776
Total des créances – Actif circulant	20 256 435	26 328 652
Dépréciation des créances	14 767	14 767
TOTAL DES CREANCES	20 241 668	26 313 885

Il n'existe pas de créance dont l'échéance soit supérieure à un an.

Les créances d'exploitation « Groupe et associés » correspondent pour l'essentiel à une avance en compte courant consentie par Boluda Francia et résultant de cessions de créances groupe.

Les produits à recevoir se détaillent comme suit (en euros) :

Produits à recevoir	Exercice 2023
INTERETS COURUS A RECEVOIR	33 545
SINISTRES A RECOUVRIR	296 700
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	81 271
CET	6 636
TOTAL	418 152

6. Dettes (financière, exploitation et autres dettes) :

Les dettes s'analysent comme suit (en euros) :

ETAT DES DETTES	31 décembre 2023	31 décembre N-1
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
- A un an maximum	159	
- A + de un an		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 166 363	1 210 702
Personnel et comptes rattachés	3 691 080	3 462 139
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 738 742	1 637 336
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée	881	11 149
Obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	233 871	250 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupe et associés		14 091 355
Autres dettes	8 068 916	6 542 519
Dette représentative de titres empruntés		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	21 900 012	27 206 079

Les dettes d'exploitation sont exigibles à moins d'un an.

Les charges à payer se détaillent comme suit :

Charges à payer	Exercice 2023
CONTRIBUTION LOGEMENT	49 190
ORGANIC	27 829
TAXE SUR VEHICULES STES	401
AUTRE IMPOTS ET TAXES	1 828
CHG FISC S/CONGES A PAYER	2 268
FOURNISSEURS - PROVISIONS AUTOMATIQUES	601 872
FOURNISSEURS - PROVISIONS MANUELLES	917 217
RABAIS, REMISES, RISTOURNES A ACCORDES	8 068 916
INTERESSEMENT DU AUX SALARIES	789 405
PROVISIONS CP NAVIGANTS	2 484 856
PROVISIONS CP SEDENTAIRES	106 471
PROVISIONS 13EME MOIS	52 894
CHARGES A PAYER SUR FRAIS DE PERSON	143 057
CH SOC/CONGES A PAYER NAVIGANTS	929 036
CHG SOC S/CONGES A PAYER SEDENTAIRE	47 470
CHARGES SOCIALES SUR 13E MOIS A PAY	13 133
CHARGES A PAYER SUR FRAIS DE PERSON	21 120
TAXE APPRENTISSAGE	18 469
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	15 751
INDEMNITES A RECUPERER AUPRES DU PERSONNEL	292
TOTAL	14 291 474

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en euros) :

Rubriques	Montant début Exercice 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice 2023
Provisions pour litiges	336 625			336 625
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	92 587	92 576	92 587	92 576
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5 525 000	1 827 000	1 514 000	5 838 000
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	29 722	38 771	29 722	38 771
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 983 934	1 958 347	1 636 309	6 305 972

8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au **31/12/2023** se répartit comme suit (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2023			Total	31 décembre 2022
	Remorquage	Assistances	Autres		
Chiffre d'affaires :					
France	30 429	-	122	30 551	29 933
Export	-	-	-	-	-
Total	30 429	-	122	30 551	29 933

9. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	582 807	11 516
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	582 807	11 516
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	32 815	14 153
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	32 815	14 153
RESULTAT FINANCIER	549 992	(2 636)

Les autres intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilés sont des produits et charges sur comptes courants.

10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48	31 925
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 500	1 013
Reprises sur provisions et transferts de charges		43 803
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 548	76 741
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	359	8 896
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 413
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	359	12 309
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 188	64 431

11. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible selon la déclaration fiscale de la Société a été ventilée en affectant les réintégrations et les déductions selon leur comptabilisation.

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net Exercice 2023	Résultat net Exercice N-1
Résultat courant	(2 096 754)	(600)	(2 096 154)	(64 379)
Résultat exceptionnel	4 188		4 188	64 431
Résultat intégration fiscale				
Participation des salariés				
Créances d'impôts				
TOTAL AVANT IMPOTS	(2 092 566)	(600)	(2 091 966)	52

12. Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2023 et 2022 s'analyse comme suit :

✓ Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions règlementées	Total
Au 31 décembre 2021	38 112		3 811	8 884 704	(18 826 503)	(4 342 471)		(14 242 346)
Souscription au capital								
Augmentations de capital	9 753 600							9 753 600
Diminution de capital	(9 753 600)				9 753 600			
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(4 342 471)	4 342 471		
Résultat de l'exercice						52		52
Au 31 décembre 2022	38 112		3 811	8 884 704	(13 415 374)	52		(4 488 694)
Augmentations de capital								
Diminution de capital								
Affectation du résultat de l'exercice précédent					52	(52)		
Résultat de l'exercice						(2 091 966)		(2 091 966)
Au 31 décembre 2023	38 112		3 811	8 884 704	(13 415 322)	(2 091 966)		(6 580 660)

Au 31/12/2023, les capitaux propres de la Société BOLUDA LE HAVRE sont inférieurs à la moitié du capital social. Le groupe Boluda confirme son intention de soutenir sa filiale pendant au moins 12 mois à compter de la date d'établissement de ces comptes.

Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Réductions pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 500			15,24

13. Transferts de charges

Les transferts de charges au **31/12/2023** s'analysent comme suit :

Nature des transferts de charges	Montant
Sinistres à recouvrer	142 993
Avantages en nature	12 949
Total	155 942

14. Engagements financiers

Les engagements financiers au **31/12/2023** s'analysent comme suit :

	Total
Engagements reçus	-
Engagements donnés	24 097 013
Clause de retour à meilleure fortune	20 127 242
Indemnités de départ à la retraite	3 969 771

15. Transactions avec des entreprises liées

Les principales transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

Postes du bilan	Entreprises liées	Financière Boluda	Cogerem	Boluda France	Boluda Dunkerque	Boluda Marseille-Fos
Participations	2 000	-	2 000	-	-	-
Autres créances	15 035 343	13 879 962	-	1 031 010	-	124 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 486 576	-	602 540	5 842 273	41 762	-

Par ailleurs, la Société loue des remorqueurs coque nue auprès de la société Boluda France (5 842 273 euros en 2023). Les produits et charges d'intérêts sur compte courant ont représenté respectivement 582 807 euros et (0) euro.

16. Effectifs moyens

Catégories	Exercice 2023	Exercice N-1
Cadres	4	5
Ouvriers	1	2
Employés	9	9
Officiers	77	76
Marins	73	74
Total	164	166

17. Identité de la société mère

Les comptes de la Société sont consolidés par la société « Boluda France » dans les comptes de la société « Boluda Corporacion Maritima », suivant la méthode de l'intégration globale.